

**Lycée Professionnel Les Ferrages**

**ADRESSE**

**Boulevard Joliot Curie**

**13250 SAINT CHAMAS**

**Tél. : 04 90 50 70 36**

**Maintenance et exploitation  
des installations de chauffage et de ventilation  
des lycées de la Région PACA**

**Contrat de type P2 + P3 avec intéressement**

**Règlement de la Consultation  
(R.C.)**

**Date limite de remise des offres : 27 juin 2024 à 12h00**

---

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b><u>OBJET DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b><u>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
II.1.	MODE DE CONSULTATION	3
II.2.	POUVOIR ADJUDICATEUR	3
II.3.	DECOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES	4
II.4.	VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	4
II.5.	COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.	4
II.6.	CONTENU DOSSIER DE CONSULTATION	4
II.7.	MODIFICATION AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
II.8.	VISITE DES LIEUX	5
II.9.	DUREE DU MARCHE	5
II.10.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
<b>III.</b>	<b><u>RETRAIT DU DCE, PRESENTATION ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES</u></b>	<b>6</b>
III.1.	RETRAIT DU DOSSIER	6
III.2.	REMISE DES OFFRES	6
III.2.1.	TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
III.2.2.	TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
III.3.	CONTENU DES OFFRES	9
III.3.1.	DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE	9
III.3.2.	DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE	10
<b>IV.</b>	<b><u>OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>11</b>
IV.1.	NOTATION DES OFFRES	11
IV.1.1.	NOTATION DU CRITERE "VALEUR TECHNIQUE"	12
IV.1.2.	NOTATION DU CRITERE "PRIX"	12
IV.1.3.	NOTATION GLOBALE	13
IV.1.4.	CAS D'ELIMINATION DES OFFRES	13
IV.1.5.	NEGOCIATION EVENTUELLE AVEC LES CANDIDATS	13
IV.2.	PRECISIONS SUR LA TENEUR DES OFFRES	14
<b>V.</b>	<b><u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>14</b>
	<b><u>ANNEXE N° 1 : BULLETIN DE VISITE RELATIF A LA VISITE DU SITE</u></b>	<b>15</b>

## I. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne le marché de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation du Lycée Professionnel Les Ferrages à St Chamas.  
Ces installations sont précisées dans le C.C.T.P. et ses annexes.

Les prestations contractuelles comprennent :

- les prestations de conduite, d'entretien courant, de maintenance et de dépannage des installations de chauffage, de ventilation et de production ECS concernées, y compris les petites fournitures et les matières consommables (P2)
- le gros entretien P3 partiel correspondant au renouvellement d'une partie des matériels défectueux ou en fin de vie (fournitures et main d'œuvre), **dans le cadre de travaux en régie contrôlée.**

Codes CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) : 03413000-8, 09110000-3, 50720000-8, 50721000-5 et 50730000-1

## II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### II.1. MODE DE CONSULTATION

La présente consultation porte sur un marché de services, passée selon une procédure adaptée.  
Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123.1, R.2123-4 et R.2123.5 du Code de la Commande Publique.

Le candidat peut-être une entreprise isolée ou un groupement d'entreprises.

En cas de groupement, il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou de plusieurs groupements.

### II.2. POUVOIR ADJUDICATEUR

Au sens du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur est le lycée professionnel Les FERRAGES, représenté par son Proviseur.

Domiciliation du Pouvoir Adjudicateur :

Lycée Professionnel Les FERRAGES  
Boulevard Joliot Curie  
13250 SAINT CHAMAS

### **II.3. DECOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES**

Le présent marché n'est pas divisé en plusieurs lots et fait donc l'objet d'un lot unique.  
Ce lot unique n'est pas décomposé en plusieurs tranches.

### **II.4. VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES**

Les candidats sont tenus de présenter des offres strictement conformes au dossier de consultation, aucune variante n'étant autorisée.

**Toutes les prestations éventuelles PSE 1 à 4 demandées seront obligatoirement chiffrées par l'entreprise, à défaut son offre sera déclarée irrégulière :**

### **II.5. COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

La signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation sans réserve de toutes les pièces techniques et administratives du marché.

### **II.6. CONTENU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises qui est remis gratuitement à chaque candidat comprend :

- le présent règlement de consultation (R.C.)
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- l'Acte d'Engagement et ses annexes.
- l'Annexe - Cadre de réponse Mémoire Lycées PACA - Maintenance CVC Lycée Les FERRAGES

### **II.7. MODIFICATION AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit :

- soit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation,
- soit de reporter la date limite fixée pour la remise des offres.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **II.8. VISITE DES LIEUX**

La visite du site concerné par les prestations du marché est **obligatoire**.

Les candidats pourront choisir une des 2 dates proposées par le lycée pour visiter les installations concernées :

**Le mardi 11/06/2024 à 9H00**

**Le jeudi 13/06/2024 à 9H00.**

Un bulletin de visite sera alors visé par le lycée pour être joint à l'offre du candidat.

Les personnes à contacter sont :

**MME FILA – TÉL : 04 90 50 70 36**  
Lycée Professionnel Les FERRAGES  
Boulevard Joliot Curie  
13250 SAINT CHAMAS

**Nota :** Les entreprises sont invitées à formuler toutes leurs questions techniques via la plateforme de publication, en spécifiant bien en objet comme intitulé la référence du marché. Une réponse écrite sera alors adressée à tous les candidats ayant retirés le dossier.

Les candidats ne pourront avancer en aucun cas par la suite une quelconque méconnaissance des lieux dans le cadre de la présente procédure.

## **II.9. DUREE DU MARCHE**

**Le marché est conclu pour une durée initiale allant de la date de notification du marché, jusqu'au 30/09/2025.**

Le marché peut être reconduit 3 fois, par période successive de 1 an, avec une durée totale ne pouvant excéder 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le Pouvoir Adjudicateur au moins 1 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

## **II.10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante jours (150) à compter de la date limite de réception des offres.

---

---

### **III. RETRAIT DU DCE, PRESENTATION ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

#### **III.1. RETRAIT DU DOSSIER**

Le retrait du DCE se fait uniquement sur le site Internet de l'Association Professionnelle Nationale des personnels d'Intendance des établissements publics d'enseignement français (AJI), à l'adresse suivante :

<http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

Le site met à disposition des candidats une aide technique pour le téléchargement du dossier de consultation électronique de l'offre.

Il est demandé à tous les candidats de s'identifier avec une adresse courriel valide (par exemple [contact@entreprise.fr](mailto:contact@entreprise.fr)) sur la plateforme de dématérialisation lorsqu'ils retirent le dossier, afin de pouvoir communiquer avec eux tout au long de la procédure.

#### **III.2. REMISE DES OFFRES**

Tous les documents constituant, accompagnant, ou cités à l'appui des offres doivent être rédigés en français.

##### **III.2.1. TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**

La transmission des plis par voies électroniques est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

##### **III.2.2. TRANSMISSION ELECTRONIQUE**

Les dossiers sous forme dématérialisée doivent être envoyés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'AJI à l'adresse suivante :

<http://mapa.aji-france.com/>

**Rappel :** Pour que le pli soit accepté, le téléchargement de l'enveloppe du candidat composant sa réponse doit être intégralement terminée à l'heure de clôture indiquée pour la présente consultation.

A défaut, le pli sera déclaré hors délai. L'heure indiquée sur l'accusé de réception sera l'heure prise en considération.

#### **Certificat électronique :**

Le titulaire pressenti doit disposer d'un certificat électronique RGS\*\* (2 étoiles), l'équivalent numérique de la signature manuscrite, dès lors qu'il a répondu de manière électronique.

Il est nominatif et délivré à une personne disposant du pouvoir d'engager la société qui répond à la consultation (mandataire social ou délégation de pouvoir).

En moyenne, un certificat électronique coûte entre 70 et 130 euros et s'obtient en pratique dans un délai de 5 jours environ. Il existe plusieurs autorités de certification qui sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.lsti-certification.fr>

## R.C.

---

En cas de cotraitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement et sous-traitant devra utiliser son propre certificat.

### Origine du certificat

Si le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes, RGS (France) : <http://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-référencées>  
EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne) :  
[http://ec.europa.eu/information\\_society/policy/esignature/eu\\_legislation/trusted\\_lists/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm) le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse. Si le certificat est délivré par une autre autorité de certification : le candidat s'assure par lui-même que le certificat qu'il utilise est **au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS)** et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique. Le titulaire pressenti fournit également gratuitement tous les éléments techniques permettant à l'acheteur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé (éléments de vérification de la qualité et du niveau de sécurité, outils techniques de vérification).

### Validité du certificat

Si le titulaire pressenti utilise l'outil de signature de la plateforme de dématérialisation des marchés de la Région Auvergne Rhône-Alpes (format XAdES) : aucun justificatif n'est à fournir.

Si le titulaire pressenti utilise un autre outil de signature, il doit respecter les deux obligations suivantes :

Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.

Transmettre les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement, en indiquant le format utilisé, de l'outil de signature utilisé, de l'outil de vérification de signature correspondant.

### **Pièces à signer électroniquement par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :**

**Acte d'engagement** signé (par le candidat unique, par chaque membre du groupement ou par le mandataire accompagné des pouvoirs des cotraitants)

**DC4** en cas de sous-traitance signé par le titulaire et le sous-traitant

Les autres pièces n'ont pas besoin d'être signées.

Pour signer les documents un par un, aller dans la rubrique « **Outils de signature** » > « Signer un document », dans le menu situé à gauche de l'écran.

### **Recommandations de transmission**

S'assurer de sa connexion à internet. Les frais d'accès au réseau sont à sa charge.

Procéder à un test d'envoi du pli : Rubrique « test candidats » sur la plateforme.

S'assurer préalablement que les fichiers ne comportent pas de virus. Les fichiers contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ils seront réputés n'avoir jamais été reçus et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

S'assurer de la lisibilité des fichiers scannés

Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe"

Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"

Faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux (évitiez de dépasser 100 Mo)

S'assurer que le téléchargement de l'enveloppe du candidat composant sa réponse soit **intégralement terminé à l'heure de clôture indiquée pour la présente consultation**. A défaut, le pli sera déclaré hors délai. L'heure indiquée sur l'accusé de réception sera l'heure prise en considération.

**Copie de sauvegarde**

Les candidats peuvent en outre transmettre une copie de sauvegarde à l'adresse ci-dessous :

Lycée Professionnel Les FERRAGES  
Boulevard Joliot Curie  
13250 SAINT CHAMAS

Les pièces qui doivent être signées, le seront également dans la copie de sauvegarde.

Il est impératif qu'elle soit remise avant la date limite de remise des offres et qu'elle comporte la mention « **copie de sauvegarde** » ainsi que le nom du marché.



### **III.3. CONTENU DES OFFRES**

#### **III.3.1. DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE**

Les pièces relatives à la candidature de l'entreprise comprennent :

- Une lettre de candidature, établie sur imprimé DC1
- La déclaration du candidat, établie sur imprimé DC2
- Une attestation sur l'honneur certifiant que :
  - le candidat ne fait pas l'objet d'une exclusion des contrats administratifs, ordonnée par le préfet, en application de l'article L. 8272-4 du code du travail ;
  - le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
  - le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'interdiction de soumission prévu au Code de la Commande Publique ;
  - le candidat n'a pas fait l'objet d'une condamnation d'exclusion définitive ou d'une durée de 5 ans au plus des marchés publics en application des dispositions de l'article 131-39 – 5° du code pénal ;
  - le candidat s'acquitte régulièrement des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 et L. 8221-5 et à fournir tous les 6 mois à compter de la notification du marché jusqu'à la fin de son exécution, les pièces prévues aux articles articles D. 8222-4 et D. 8222-5 du code du travail du code du travail ;
- Une note de présentation du candidat précisant ses moyens en personnel et en matériel.
- Une liste de références significatives et récentes (moins de 3 ans) dans le domaine de l'exploitation des installations de chauffage et de ventilation de bâtiments publics.  
Pour chaque référence, il devra être précisé :
  - l'intitulé du marché, sa localisation et son importance (en nombre de sites ou en surface de locaux traités)
  - le maître d'ouvrage (avec indication du correspondant)
  - le contenu des prestations, ainsi que les types d'équipements exploités
  - la période d'exécution
  - l'agence où sont basés les intervenants.
- Ou une attestation de qualification professionnelle, délivrée par un organisme reconnu, pour l'exploitation avec garantie totale d'installations thermiques d'importance moyenne et de technicité supérieure (au minimum QUALIBAT 5274, ou équivalent)
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

### **III.3.2. DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE**

Les pièces relatives à l'offre de l'entreprise comprennent :

- l'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes.  
Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).  
Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.  
Ces documents devront être dûment complétés, datés, tamponnés et signés par le représentant qualifié de l'entreprise, et paraphés en chacune de leurs pages
- Un mémoire présentant l'organisation et les moyens que le candidat propose de mettre en place pour l'exécution du marché.  
**Ce mémoire devra obligatoirement être présenté selon le cadre fourni en annexe, soit en synthèse du mémoire détaillé de l'entreprise ou directement comme document principal en précisant les points suivants :**
  - la composition des équipes d'intervention affectées au marché pour assurer les prestations de type P2 (conduite et entretien courant des installations), avec indication de l'effectif, des compétences, des niveaux de formation, de l'expérience et des qualifications des personnels affectés, en dissociant, par spécialité technique :
    - la composition de l'équipe intervenant régulièrement sur le lycée professionnel Les FERRAGES.
    - la composition de l'équipe intervenant en fonction des besoins (renforts ponctuels et spécialistes chargé d'interventions particulières)
    - le temps prévu en nombre d'heures par an, estimé pour chaque catégorie d'intervenant
  - l'organisation mise en place pour l'exécution du marché, en précisant notamment :
    - les mesures prévues pour l'encadrement des personnels, avec noms et qualités des interlocuteurs, ainsi que le nombre d'heures d'encadrement spécifiques (heures "non productives") dont disposent les interlocuteurs du client (responsable hiérarchique du contrat et son représentant local)
    - l'organisation de la structure locale d'appui ou de renfort
    - le fonctionnement du service d'astreinte
  - les moyens matériels mis à disposition des personnels pour faire face aux obligations contractuelles du candidat :
    - outillage individuel
    - outillage collectif
    - moyens de communication
    - moyens de transport
    - outil de GMAO et matériel informatique spécifiquement prévus (éventuellement)

## R.C.

- la méthodologie appliquée pendant la phase de démarrage du marché pour :
    - la prise en charge des installations à maintenir
    - la mise en place des équipes d'intervention dédiées au marché
    - le soutien initial du site (moyens particuliers mobilisés, renforts exceptionnels, etc...)
  - la méthodologie mise en œuvre pour garantir la traçabilité des opérations et réaliser la transmission des informations aux représentants du lycée professionnel Les FERRAGES (périodicité et supports de reporting)
  - les dispositions prévues pour obtenir des économies d'énergie (réduction des consommations de combustibles et/ou d'électricité), ainsi qu'en matière de protection de l'environnement
- Toute documentation jugée utile pour appuyer l'offre.

### *Nota*

**Ce mémoire ne sera en aucun cas un document d'information générale, mais devra être rédigé spécialement pour le présent marché en prenant en compte ses spécificités et sera limité à 25 pages A4 maximum, (Hors CV et modèles de documents). A défaut, tous les éléments de réponse excédant les 25 pages ne seront pas pris en compte pour l'analyse.**

**Ce document est contractuel et pourra donner lieu à l'application de pénalités pour non respects des engagements pris conformément au chapitre VI du CCAP.**

## IV. OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES

Lors de l'ouverture des plis, seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, attestations ou documents demandés, dûment complétés et signés ;
- les candidats dont les garanties professionnelles (en particulier les références) et financières sont insuffisantes.

### IV.1. NOTATION DES OFFRES

Ainsi que le prévoit l'article R.2152-7 du Code de la Commande Publique, les offres seront examinées et classées en fonction des critères de jugement des offres énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

- 1. La valeur technique, avec une pondération de 60 %, note sur 60**
- 2. Le prix, avec une pondération de 40 %, noté sur 40**

La note maximale qui pourra être attribuée est de 100.

#### IV.1.1. NOTATION DU CRITERE "VALEUR TECHNIQUE"

La valeur technique de l'offre sera jugée en regard des informations contenues dans le mémoire fourni par chaque candidat. Elle sera appréciée en fonction de sous-critères notés de 0 à 5 et affectés de coefficients de pondération.

Les sous-critères "valeur technique", ainsi que leurs coefficients de pondération, sont indiqués ci-dessous :

Sous-critères "valeur technique"	Note maxi sur :	Coeff. de pondération	Note finale maxi
Moyens humains : Composition des équipes d'intervention affectées au marché pour assurer les prestations de type P2 (conduite et entretien courant des installations), avec indication du nombre d'heures annuel, de l'effectif, des compétences, des niveaux de formation, de l'expérience et des qualifications des personnels	5	4	20
Organisation mise en place pour l'exécution du marché en termes d'encadrement des personnels et de structure locale d'appui ou de renfort, y compris pour le service d'astreinte	5	1	5
Moyens matériels mis à disposition des personnels pour faire face aux obligations contractuelles du candidat	5	1	5
Méthodologie appliquée pendant la phase de démarrage du marché (prise en charge des installations)	5	1	5
Méthodologie mise en œuvre pour la transmission des informations aux représentants du LYCEE (périodicité et supports de reporting)	5	2	10
Dispositions prévues pour obtenir des économies d'énergie (réduction des consommations de combustibles et/ou d'électricité), ainsi qu'en matière de protection de l'environnement. Contrôle et paramétrage de la régulation existante pour garantir le bon fonctionnement des installations.	5	3	15
Note totale "valeur technique" (maxi)			60

#### IV.1.2. NOTATION DU CRITERE "PRIX"

L'offre sera jugée en fonction des prix proposés dans l'Acte d'Engagement de chaque candidat. Elle sera appréciée en fonction de la notation "prix suivante" :

Nature du prix	Note maximale
Prix P2 (forfait annuel + les 4 PSE)	30

## R.C.

---

Prix P3 "tarif horaire"	4
Prix P3 "coefficient de vente pour matériel de prix < à 2000 € HT"	3
Prix P3 "coefficient de vente pour matériel de prix ≥ à 2000 € HT"	3
Note totale "Prix" (maxi)	40

Les formules utilisées pour le calcul des notes "prix" sont les suivantes :

- Note "Prix P2 + PSE" =  $[(\text{prix P2 forfait annuel le plus bas}) / (\text{prix P2 forfait annuel proposé})] \times 30$
- Note "Prix tarif horaire P3" =  $[(\text{tarif horaire le plus bas}) / (\text{tarif horaire proposé})] \times 3$
- Note "Prix coeff. Matériel P3 < 2000 € HT" =  
 $[(\text{Coeff. matériel } < 2000 \text{ € HT le plus bas}) / (\text{coeff. matériel } < 2000 \text{ € HT proposé})] \times 3$
- Note "Prix coeff. Matériel P3 ≥ 2000 € HT" =  
 $[(\text{Coeff. matériel } \geq 2000 \text{ € HT le plus bas}) / (\text{coeff. matériel } \geq 2000 \text{ € HT proposé})] \times 4$

### IV.1.3. NOTATION GLOBALE

Au global, le classement des offres est effectué en fonction du total de la note "valeur technique" et de la note "prix". L'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera celle qui aura obtenu la note la plus élevée sur 100.

En cas d'égalité de points, les offres sont départagées en fonction de la note "valeur technique" (critère n°1).

### IV.1.4. CAS D'ELIMINATION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'éliminer :

- **les offres dont le prix serait supérieur à l'enveloppe budgétaire affectée au marché**
- **les offres qui n'auraient pas obtenu la note "valeur technique" minimale de 30 (sur 60).**

### IV.1.5. NEGOCIATION EVENTUELLE AVEC LES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'organiser une négociation avec les candidats les mieux placés.

Au cours de cette éventuelle négociation, les candidats pourront compléter et/ou modifier leurs offres, selon les demandes et précisions fixées par le LYCÉE.

---

## **IV.2. PRECISIONS SUR LA TENEUR DES OFFRES**

Dans tous les cas, des précisions pourront être demandées au candidat :

- si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée, ou sa teneur complétée
- si l'offre paraît anormalement basse
- ou en cas de discordance entre les différents documents constituant l'offre.

En application de l'article R.2144.1 du Code de la Commande Publique, le Pouvoir Adjudicateur, s'il constate que des pièces ou informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, demandera à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats. Ce délai ne saurait être supérieur à dix (10) jours.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des Articles R.2142-1 à R.2142-4 du code de la commande Publique, qui ne présentent pas des capacités économiques et financières, professionnelles ou techniques suffisantes, ne sont pas admises.

## **V. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats sont invités à formuler toutes leurs questions techniques sur la plateforme de publication du marché, en spécifiant bien en objet comme intitulé la référence du marché.

Une réponse écrite sera alors adressée à tous les candidats ayant retirés le dossier, via la plateforme de publication.

### **Renseignements administratifs :**

MME FILA – TÉL : 04 90 50 70 36  
Lycée Professionnel Les FERRAGES  
Boulevard Joliot Curie  
13250 SAINT CHAMAS  
[ges.lyc.ferrages@ac-aix-marseille.fr](mailto:ges.lyc.ferrages@ac-aix-marseille.fr)

### **Renseignements techniques :**

MME FILA – TÉL : 04 90 50 70 36  
Lycée Professionnel Les FERRAGES  
Boulevard Joliot Curie  
13250 SAINT CHAMAS  
[ges.lyc.ferrages@ac-aix-marseille.fr](mailto:ges.lyc.ferrages@ac-aix-marseille.fr)

**ANNEXE N° 1 : BULLETIN DE VISITE RELATIF A LA VISITE DU SITE**

***Ce bulletin devra être joint au mémoire technique de l'offre du candidat ayant réalisé la visite des installations.***

**Visite des installations de chauffage et ventilation du lycée professionnel Les FERRAGES à St CHAMAS**

<b>Date de la visite</b>	<b>Visa</b>
<b>Le</b>	
<b>Le</b>	